

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-001259 / 51963654
Micarna SA, 1784 Courtepin
Fumoirs chauds
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
8 H
01.07.2014–30.06.2017 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-001108 / 64167037
Medtronic Europe Sàrl, 1131 Tolochenaz
Tous les secteurs de productions du site
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
124 H, 100 F
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001066 / 52042849
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
Fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
165 H, 85 F
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)
- 14-001143 / 60879022
SKYNIGHT SA, 1217 Meyrin
Techniciens et monteurs: installation, exploitation et démontage
de leurs équipements sur mandats des clients (spectacles divers)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
35 H
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-002052 / 51217243
Aptasic SA, 2017 Boudry
Ingénierie/production: Mise en place de programmes de test pour la production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.09.2014–31.08.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-002054 / 52284691
Adax S.A, 2022 Bevaix
Décolletage (chargement des barres de matière)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.11.2014–31.10.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2 septembre 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail